

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	1
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

**Date de convocation :**  
3 septembre 2024

**Date d'affichage :**  
3 septembre 2024

**Délibération D2024\_052**  
**Salle de la Roselière :**  
**tarifs de location à partir**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
**(1/2)**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024



ID : 073-217303288-20240909-D2024\_052-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 9 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julie, M. CARRON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

**Pouvoir(s) :** M. ANDREYS donne pouvoir à Mme ANDUGAR

**Absent(s) :** Jane GINET, Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les collectivités territoriales ont la compétence pour fixer les tarifs communaux.

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs 2025 applicables à la salle de la Roselière. Il propose d'augmenter les tarifs de vaisselle cassée et/ou manquante afin de tenir compte du prix réel du remplacement. Les tarifs de location augmentent, quant à eux, selon l'inflation.

### Tarifs et conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Caution (pour toute location) 700 €

Tarifs de location Vivierains WE : 250 €

Tarifs de location non-Vivierains : 700 €

Location journalière : 130 €  
(du lundi au jeudi sans prêt de vaisselle)

Tarifs de location agents communaux : 125 €  
(1 fois / an / agent)

Ménage non fait 55 € de l'heure

Retenue sur la caution

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

Berger  
Levrault

ID : 073-217303288-20240909-D2024\_052-DE

- Dégradations : Mont
- Annulation : 50 % dans les 30 jours  
30 % entre 30 et 90 jours  
0 % pour les annulations > 90 jours

**Délibération D2024\_052**  
**Salle de la Roselière :**  
**tarifs de location à partir**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
**(2/2)**

La secrétaire de  
séance,



Mme LAPLANCHE

Le Maire,



Robert AGUETAZ

#### TARIFS SALLE DE LA ROSELIERE

<b>VAISSELLE CASSEE SALLE LA ROSELIERE</b>	Assiettes OSLO	plate : 3,50 € / dessert : 3,45 € / creuse : 3,50 €
	Verre NAPOLI	verre à pied : 2,60 € / ballon : 2,35 € / flûte à champagne : 2,55 €
	Couverts inox	0,80 € (fourchettes, couteaux, cuillères à café et à soupe)
	Tasse à café	2,25 € / sous tasse 2,05 €
	Tasse à tisane	2,70 €
	Pichet d'eau	4,55 €
	pichet de vin	9,00 €
	Légumier :	Inox GM : 9,10 € / Inox PM : 8,10 €
	Plat long torpilleur inox / plateau stratifié	13,50 €
	Saladier	8,40 €
Allume gaz Piezzo	13,50 €	
Seau essoreur	24,30 €	
Autres ustensiles	Remboursement après facture d'achat selon modèles disponibles	
<b>COUVERTS AMEFA</b>	Couteau steak	4,70 €
<b>COUVERTS PERDUS OU CASSE</b>	Fourchette	2,80 €
	Cuillère de table	2,65 €
	Cuillère à café	1,75 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs 2025 de location de la salle de la Roselière ainsi que les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante.